

Le docteur Lacombe est un homme à part dans la tribu politique. Quand il est question de lui on s'inquiète peu de savoir s'il est libéral ou conservateur. On ne peut s'habituer à le rapetisser aux mesquines exigences d'un parti. Il tire sa popularité de partout ; elle est assise sur l'urbanité, la loyauté, le dévouement, le cœur franc et l'intelligence droite.

Pourtant le docteur Lacombe est un franc libéral, un intransigeant même, quand il s'agit du dogme. Mais tout le monde sait que jamais il ne commettra une lâcheté ou une injustice pour la seule satisfaction d'être partisan. Cette certitude est tellement ancrée à Sainte-Marie que vous entendrez des conservateurs s'emporter tout rouge pour le prouver.

Le docteur Lacombe est l'ennemi des monopoles. C'est une spécialité. Il est documenté comme un arsenal sur ce terrain. À Québec il a une autorité toute particulière quand il s'attaque aux collectivités dévorantes, absorbantes, voraces qui sont les vrais tentacules dont parlait le poète.

Et mettez par-dessus tout, un tact qui ne se dément jamais, une inaltérable bonne humeur qui assaillonne en temps voulu tout ce qu'il veut faire passer et obtenir ; une diplomatie sans angle et sans amer-tume.

Le docteur Lacombe pourrait mettre, plus que tout autre, sur son écusson politique la célèbre légende : *Suaviter in modo, fortiter in re.* Le plus doux des hommes dans les procédés ; mais s'agit-il de principe, d'un intérêt général rien ne saurait le retenir.

C'est bien là ce qui nous empêche, et les électeurs aussi, de penser à bleu et à rouge quand il s'agit de lui.

Sainte-Marie a eu la main heureuse quand elle se l'est donné comme représentant.

Et dans les quatre années à venir, maintenant que le docteur est aguerri, brisé aux us parlementaires, cette division bénéficiera au centuple des labeurs et du dévouement d'un député que les deux partis s'obstinent à regarder comme étant du groupe ces "hommes" plutôt que du groupe des partisans.

LIRÉRAL.

## LES Sous-Officiers-Rapporteurs

On a souvent dit qu'il y avait deux morales : la morale personnelle et la morale privée—la première permettant de faire, quand il s'agit d'opérations gouvernementales ou municipales, des choses qu'on ne se permettrait pas dans une zone restreinte.

On peut également soutenir, et avec plus de raison et de décence, qu'il y a assurément deux sortes d'intelligence : l'une pour les affaires personnelles et l'une pour les affaires publiques.

Que de fois, par exemple, ne voyons-nous pas un électeur sage, bien pensant et des plus méticuleux quand il s'agit des intérêts de sa bourse, de sa maison ou de son commerce donner son vote à un individu dont tout le mérite est combiné de faconde et de clinquant, un individu à qui il ne confierait peut-être pas un billet de dix dollars pour aller en faire faire de la monnaie à l'épicerie du coin, ou la moindre cause en Cour de Circuit ou la conduite de la plus insignifiante des opérations.

A toutes les élections ces étranges anomalies se produisent et à foison. Qui expliquera ?

Aujourd'hui nous en exhiberons une autre plus sérieuse encore.

Le gouvernement responsable, le régime parlementaire, la vraie liberté politique, tout cela repose sur quoi, si ce n'est sur le suffrage, sur le droit de vote. Les grands combats que l'His-toire a enregistrés, les grandes révolutions ont